

Si vous n'avez été vu qu'occasionnellement en dermatologie au Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer et que le dermatologue ne vous avez pas demandé expressément de reprendre un rendez-vous de suivi (vous référer en cas de doute à son courrier), il faut actuellement, appliquer la même procédure que pour une demande de rendez-vous pour un nouveau patient : c'est-à-dire nécessité de consulter d'abord votre médecin traitant qui pourra déterminer s'il peut gérer lui-même votre problème dermatologique ou s'il est nécessaire ou non de prévoir une nouvelle consultation de dermatologie. **En cas de nécessité de RDV, votre médecin doit nous adresser une demande écrite.**

Un rendez-vous ne peut être fixé qu'après examen par les dermatologues de la demande détaillée de votre médecin.

Votre médecin peut adresser directement sa demande écrite par :

- **Fax : 03 21 99 32 27**
- **Courrier : Consultation de dermatologie-demande de rendez-vous – CH Duchenne – allée Jacques Monod – 62231 Boulogne-sur-Mer cedex**
- **Mail : sec_dermato@ch-boulogne.fr**

Il faut une demande datée, lisible et détaillée comportant obligatoirement les renseignements suivants :

- Vos COORDONNEES (adresse, un ou plusieurs numéros de TELEPHONE, éventuellement adresse mail)
- Nom- prénom et DATE DE NAISSANCE
- Motif détaillé de la demande (+/- degré d'urgence)
- Antécédents
- Traitements
- Allergies éventuelles
- Facultatif : éventuellement si utile photographies, résultats d'examens, autres courriers...

Après examen de la demande de votre médecin, vous serez recontacté par le secrétariat (dans un délai de quelques jours à quelques semaines) pour :

- Soit fixer un RDV.
- Soit indiquer que la demande a été prise en compte mais mise en attente car non urgente et pas de place pour le moment et vous serez recontacté à l'ouverture de nouveaux créneaux de consultations.
- Soit pour indiquer que nous ne pouvons pas donner suite à la demande (demande illisible, incomplète, pathologie non prise en charge dans le service....).

Nous ne prenons plus en charge un certain nombre de petits problèmes cutanés qui peuvent être gérés par votre médecin en première intention et/ou qui sont bénins (« boules de chair » ou molluscum pendulum, verrues, molluscum contagiosum....).

MERCI D'EVITER DE TELEPHONER,

LA SECRETAIRE NE SERA PAS EN MESURE DE VOUS DONNER DE RDV DIRECTEMENT.

Veuillez consulter régulièrement les éventuelles mises à jour sur le fonctionnement de la prise de rendez-vous susceptibles d'évoluer.